PREMIERES LOIX de la Communication des Mouvemens.

12. *Pour deux corps dont l'un eſt en repos.*

$m1$, ou $m2$, ou $m3$ rencontrant mo : $m1$, apres le choc ou $m2$, ou $m3$ deviendra mo ; & mo deviendra ou $m1$, ou $m2$, ou $m3$.

	Avant le choc.		*Apres le choc.*	
1.	$m.$	$mo.$	$mo.$	$m.$
	$m2.$	$mo.$	$mo.$	$m2.$
	$m3.$	$mo.$	$mo.$	$m3$, &c.
2.	$2m.$	$mo.$	$2m-\frac{1}{2}$	$m.$
	$3m2.$	$mo.$	$3m-\frac{4}{3}$	$m2.$
	$2m3.$	$mo.$	$2m.\frac{3}{2}$	$m3$, &c.
3.	$m.$	$2mo.$	$mo.$	$2m.\frac{1}{2}$
	$m2.$	$3mo.$	$mo.$	$3m.\frac{2}{3}$
	$m3.$	$4mo.$	$mo,$	$4m.\frac{3}{4}$ &c.

Ces Regles ſont fondées.

1. Sur ce que le repos n'a point de force pour reſiſter au mouvement.

2. Sur ce que les corps étant ſuppoſez infiniment durs, la force du choquant agit immediatement & en un inſtant ſur le choqué, & par conſequent il agit ſur lui ſelon toute ſa vîteſſe.

3. Sur ce que cette force étant appliquée, elle ſe diſtribuë dans toute la maſſe à cauſe de la